



Union des Mosquées de France

Communiqué

L'Association Française de Normalisation (AFNOR) vient d'annoncer la mise en place d'une norme « Halal » élaborée, selon elle, à la demande d'industriels français de l'agroalimentaire en vue de faciliter l'exportation de certains produits. Elle déclare que la norme ne couvre pas la certification de l'abattage des animaux et ne concerne que les produits transformés incluant les conserves, plats préparés, charcuteries, confiserie, boulangerie.

L'Union des Mosquées de France (UMF) exprime sa stupéfaction face à cette démarche de l'AFNOR qui s'apparente à une action mercantile incompatible avec la mission d'un organisme de normalisation reconnu d'utilité publique et placé sous la tutelle d'un Ministère de la République.

Au-delà des incohérences flagrantes de cette démarche qui vise à certifier des produits liés à un rite religieux par une institution non religieuse, cette initiative risque de générer deux troubles graves. Le premier est un sentiment de frustration chez les musulmans de France qui voient leurs rites moins considérés et moins respectés. Le second est la perte de toute crédibilité des certifications « halal » françaises avec des conséquences désastreuses sur la capacité de nos entreprises à trouver leur place dans un marché mondial en plein essor et dans lequel la concurrence ne fait que s'intensifier.

Par ailleurs, l'UMF appelle toutes les institutions musulmanes à prendre leur responsabilité pour doter enfin les musulmans de France d'une véritable « norme halal » qui répondrait à leurs attentes et permettrait aux professionnels des produits agroalimentaires de travailler dans la clarté et la transparence.

A ce titre, l'UMF appelle les institutions musulmanes à faire valider le projet de la charte halal, élaboré par le CFCM depuis fin 2010, avec la participation des trois grandes mosquées (Evry, Lyon, Paris), des organismes de certification ainsi que des associations de défense des consommateurs. Cette charte dont seule une partie (le référentiel religieux) a été rendue publique en novembre 2015, prévoit la création d'un comité national de certification et d'un label « Halal » opposable à tous les organismes de « certification halal ».

Fait à Paris le 19 septembre 2017
Union des Mosquées de France